



**Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes  
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social  
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports**

**ARRÊTÉ**

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire au titre de l'année 2015

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

**Vu** le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat, notamment les 1° du I et II de l'article 25 ;

**Vu** le décret n°2013-176 du 27 février 2013 portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

**Vu** l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal au titre de l'année 2015 ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal au titre de l'année 2015 :

- Mme COLLE Delphine, Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, Présidente ;
- M. CANTELOUP Edouard, Ingénieur d'études sanitaires à l'agence régionale de santé de Basse-Normandie ;
- M. CONSEIL Pierre, Ingénieur d'études sanitaires à l'agence régionale de santé du Nord-Pas-de-Calais ;
- M. HENOT Laurent, Ingénieur d'études sanitaires à l'agence régionale de santé d'Ile-de-France ;
- Mme SURREL Laurence, Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale de santé d'Auvergne

**Article 2**

Cet examen est classé dans le groupe II.

**Article 3**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 1 SEP. 2015

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Pour la ministre et par délégation par empêchement de la sous-directrice  
du pilotage des ressources, du dialogue social et du droit des personnels

*Le Chef de bureau du recrutement*

**Eric MIGEVANT**